

peuple. Seul un effort concerté pour accélérer notre production et notre productivité augmentera véritablement le patrimoine national.

Pour atteindre ce but, il faut faire un effort démographique, c'est-à-dire qu'il faut continuer à augmenter notre population à un rythme croissant.

Nous avons également besoin de mesures pour stimuler notre industrie secondaire. Nous avons aussi besoin—et c'est là encore du conservatisme—de planification, mais une planification conforme aux principes d'économie libre, dont nous nous faisons les protagonistes, mais adéquate pour atteindre nos objectifs économiques.

Il faut faire des efforts pour assurer le partage des bénéfices entre le patron et l'ouvrier, afin que tous puissent jouir du fruit de leur travail, afin qu'en augmentant leur productivité, ils augmentent en même temps leur prospérité, et que nous ayons ainsi une population de propriétaires, à tous les niveaux de la société.

Monsieur l'Orateur, pour atteindre les buts que je viens d'énumérer, il faudrait créer des organismes appropriés, véritablement dotés de pouvoirs, non pas seulement d'un simulacre comme c'est actuellement le cas, avec le Conseil économique.

Enfin, notre programme doit être fondé sur le respect du pacte confédératif. Et je dis pacte confédératif à dessein, car si la lettre et les documents divers sur lesquels repose la constitution sont susceptibles de modifications, l'esprit de la constitution ne l'est pas.

C'est cet esprit, ou, si vous le préférez, cette attitude qui a permis l'union confédérative. Cette attitude généreuse prévoyait l'union de deux races, jouissant toutes deux d'égalité parfaite et collaborant ensemble à l'édification d'un pays nouveau qui s'étendrait d'un océan à l'autre, et qui deviendrait un des plus puissants du monde.

Tels furent le rêve et l'idéal qui ont donné naissance à la Confédération et qui ont animé ceux qui ont présidé aux assises fondatrices de la nation. Malheureusement, on s'en est départi. Sous le régime actuel, comme sous le régime libéral précédent, on s'est engagé dans la voie de la centralisation bureaucratique. Les conservateurs ont toujours été et sont méfiants encore de l'invasion bureaucratique.

Dans notre terme d'office, nous, du parti conservateur, avons adopté des mesures qui étaient dans l'historique tradition de notre parti pour affirmer, de façon pratique, l'association des deux partenaires égaux dans la constitution, le sens même de la Confédération.

Lors de notre congrès annuel, nous avons posé un geste d'importance primordiale en désignant le député de Trois-Rivières (M.

Balcer) comme leader du Québec et adjoint principal au chef national du parti conservateur (M. Diefenbaker).

Nous proposons aujourd'hui un fédéralisme véritable, et comme tel, il sera coopératif—avec les libéraux, nous n'avons de coopération que le mot—et afin d'atteindre cet objectif, je propose un programme d'action qui comprend, d'une part, le rapatriement de la constitution canadienne et sa revision pour l'adapter aux besoins nouveaux. A ce sujet, il est intéressant de lire les quelques mots que l'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) a prononcés ce matin. Je lui demandais s'il croyait que des modifications à la constitution étaient «désirables» et il répondait:

Monsieur l'Orateur, je nie avoir déclaré en fin de semaine que des modifications à la constitution étaient «désirables», mais j'avoue avoir dit que si des changements s'avéraient nécessaires pour régler certains problèmes qui peuvent exister, une étude en ce sens devrait être faite pour en arriver aux conclusions qui s'imposent.

Voilà un dynamisme pour ranimer les faibles et encourager les audacieux!

Si cet exemple de dynamisme est l'exemple du coopératisme fédéral ou du fédéralisme coopératif que nous offrent ces messieurs, je crois que nous allons rester longtemps dans l'état d'immobilisme dans lequel nous sommes présentement engagés.

Monsieur l'Orateur, ce programme comprend également la reconnaissance théorique et pratique de la dualité ethnique et, partant, de la libre association des deux groupes en incorporant les aspirations égalitaires dans le processus constitutionnel même, ce qui est la raison d'être de l'union. Ce serait l'opposé du régime de revendications et de concessions, ou, si l'on préfère, du régime de refoulement qui existe à l'heure actuelle.

Je propose également la création d'un secrétariat aux affaires fédérales-provinciales, non pas une annexe du bureau du Conseil privé comme le proposait l'autre jour le premier ministre (M. Pearson), mais un véritable ministère, dirigé par un ministre responsable, dont la fonction essentielle serait l'étude des répercussions sur la fédération de toute mesure pouvant affecter les relations entre les provinces et les parties constituantes.

Je propose également la création d'un tribunal constitutionnel dont les membres seraient recrutés à parts égales entre les provinces où «prévaut» le droit commun et celles où «prévaut» le droit civil, lequel deviendrait l'arbitre suprême des différends fédéraux-provinciaux.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes pour un Canada uni et contre la politique du ghetto. Nous ne nous considérons pas comme un autre Porto Rico, comme le disait ce matin sans sourciller l'honorable député